

MERCI DE REMPLIR UN BULLETIN PAR PARTICIPANT

Nom..... Prénom.....
Mme M Fonction.....
Société.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Téléphone..... Télécopie.....
E-mail.....@.....

BIOLOGIE DE LA PEAU

- Biologie cellulaire et cutanée (16 & 17 mars)
- Peau et actifs (26 & 27 mars)
- Biochimie et biologie de la peau (11 & 12 juin)
- Mise à jour : cheveu et cuir chevelu (18 juin)
- Peau saine et peau pathologique (19 juin)
- Peau noire et métissée (26 juin)
- Peau et actifs (05 & 06 octobre)
- Biologie cellulaire et cutanée (08 & 09 octobre)
- Biochimie et biologie de la peau (16 & 17 novembre)

RÈGLEMENTAIRE

- DIP : mise à jour (05 juin)

MATIÈRES PREMIÈRES

- Matières premières et formes galéniques (12 & 13 mars)
- Connaître les matières premières cosmétiques (19 & 20 mars)
- Matières premières et formes galéniques (21 & 22 septembre)
- Connaître les matières premières d'origine naturelle (12 & 13 octobre)
- Connaître les matières premières cosmétiques (19 & 20 novembre)

TARIFS

- Formation 1 jour : 750 euros HT (900 euros TTC)
- Formation 2 jours : 1 150 euros HT (1 380 euros TTC)

CONDITIONS DE RÉGLEMENT

- Chèque à l'ordre de Ptolémée Prod
- Virement au compte FR76 30003 03020 00020721555 61
Titulaire : Ptolémée Prod SARL - Domiciliation :
Société Générale 134 Rue Reaumur - 75002 Paris
- OPCA : joindre l'accord de prise en charge

FORMULATION

- Bases pratiques de la formulation (23 & 24 mars)

MAKE-UP

- Les poudres cosmétiques de maquillage (16 septembre)
- Les formules lèvres : bâton et liquide (17 septembre)
- Le fond de teint et produit coloré (18 septembre)

DÉVELOPPEMENT PRODUIT

- Créer sa marque (30 & 31 mars)
- L'innovation en cosmétique : de la R&D au marketing (25 septembre)
- Créer sa marque (23 & 24 novembre)
- Cosmétique et éco-conception (27 novembre)
- Skin care : tendances (03 décembre)
- Make-up : tendances (04 décembre)

Remplissez le bulletin d'inscription et la convention de formation.
Envoyez-les à l'adresse suivante :
Ptolémée Prod - 4, Cité Paradis - 75010 Paris

Date, cachet, signature

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

à retourner à : Ptolémée Prod, 4 cité Paradis 75010 - Email : contact@formations-cosmeto.fr

Article L.6353-1 du Code du travail

Entre les soussignés :

1 - PTOLÉMÉE PROD enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11755574675 auprès du préfet de Région d'Île-de-France.

2 - (Désignation de l'entreprise) représentée par
..... (Nom et prénom) est conclue la convention
suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle
continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La société PTOLÉMÉE PROD organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage :
- Objectifs : les formations s'adressant aux professionnels de la cosmétique et de la peau (accessibles à toute personne scientifique, marketing et communication). Ces stages s'appuient sur une équipe de spécialistes. Elles font le point sur les avancées technologiques, scientifiques pour chacun des sujets traités afin d'acquérir des connaissances en cosmétologie.
- Programme et méthode : annexes
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) : 112 - 222 - 336
- Date(s) : / / 2020
- Durée : 7 heures 14 heures
- Lieu : Paris
- Effectif : 12 personnes maximum

ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ

L'organisme PTOLÉMÉE PROD accueillera la personne suivante :

Nom :

Prénom :

Fonction :

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

FORMATION : 1 JOUR

Frais de formation : coût unitaire H.T 720 euros x 1 stagiaire = 720 € HT

Frais de restauration : coût unitaire H.T 30 euros x 1 jour x 1 stagiaire = 30 € HT

Soit un total de : 750 € HT

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes : € HT

Sommes restant dues : € HT

T.V.A. (20%) : 150 €

TOTAL GENERAL : 900 € TTC

FORMATION : 2 JOURS

Frais de formation : coût unitaire H.T 1090 euros x 1 stagiaire = 1090 € HT

Frais de restauration : coût unitaire H.T 30 euros x 2 jours x 1 stagiaire = 60 € HT

Soit un total de : 1150 € HT

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes : € HT

Sommes restant dues : € HT

T.V.A. (20%) : 230 €

TOTAL GENERAL : 1380 € TTC

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera dû à réception de la facture.

Le règlement peut être effectué par chèque, virement ou mandat administratif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES : DÉBIT OU ABANDON

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action. Les informations seront utilisées par l'organisateur conformément à la loi informatique et liberté (78-17 du 6 janvier 1978 modifiée - 31 janvier 2017). Un droit d'accès et de rectification peut être librement exercé auprès de l'organisateur. Les présentes conditions ont valeur de contrat. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige. Fait en double exemplaire, à Paris, le..... 2020.

Pour la société

Pour l'organisme
Responsable des formations

ANNEXE : PROGRAMME ET MÉTHODE

Cette formation s'adresse à des praticiens (responsable formulation, responsable marketing, responsable R&D, responsable scientifique, personnes en charges de dossiers de création ou de développement produit, représentants de l'industrie) recherchant un perfectionnement de leur compétences en matière de cosmétologie.

1 - PROGRAMME

Le programme a été bâti en collaboration avec le Comité de la formation constitué de personnalités du monde de la cosmétique reconnues pour leur esprit critique et leur capacité à inventer des solutions nouvelles.

1.1 LE COMITÉ DE LA FORMATION A FAVORISÉ L'ÉMERGENCE DE SIX GRANDS THÈMES :

BIOLOGIE DE LA PEAU - RÉGLEMENTAIRE - MATIÈRES PREMIÈRES - FORMULATION - MAKE-UP - DÉVELOPPEMENT PRODUIT

1.2 CALENDRIER DES FORMATIONS 2020

BIOLOGIE DE LA PEAU

- Biologie cellulaire et cutanée (16 & 17 mars)
- Peau et actifs (26 & 27 mars)
- Biochimie et biologie de la peau (11 & 12 juin)
- Mise à jour : cheveu et cuir chevelu (18 juin)
- Peau saine et peau pathologique (19 juin)
- Peau noire et métissée (26 juin)
- Peau et actifs (05 & 06 octobre)
- Biologie cellulaire et cutanée (08 & 09 octobre)
- Biochimie et biologie de la peau (16 & 17 novembre)

RÉGLEMENTAIRE

- DIP : mise à jour (05 juin)

MATIÈRES PREMIÈRES

- Matières premières et formes galéniques (12 & 13 mars)
- Connaître les matières premières cosmétiques (19 & 20 mars)
- Matières premières et formes galéniques (21 & 22 septembre)
- Connaître les matières premières d'origine naturelle (12 & 13 octobre)
- Connaître les matières premières cosmétiques (19 & 20 novembre)

FORMULATION

- Bases pratiques de la formulation (23 & 24 mars)

MAKE-UP

- Les poudres cosmétiques de maquillage (16 septembre)
- Les formules lèvres : bâton et liquide (17 septembre)
- Le fond de teint et produit coloré (18 septembre)

DÉVELOPPEMENT PRODUIT

- Créer sa marque (30 & 31 mars)
- L'innovation en cosmétique : de la R&D au marketing (25 septembre)
- Créer sa marque (23 & 24 novembre)
- Cosmétique et éco-conception (27 novembre)
- Skin care : tendances (03 décembre)
- Make-up : tendances (04 décembre)